



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance 1 du 15 juin 2026

DELIBERATIONS

I) DELIBERATIONS

N°DEL2026-03 - 06 Election et installation CAO

N°DEL2026-03 - 07 Installation CST

N°DEL2026-03 - 08 Installation F3SCT

N°DEL2026-03 - 09 Installation CCDSPV

N°DEL2026-03 - 10 Installation CAP

N°DEL2026-03 - 11 Installation CONSEIL MEDICAL

N°DEL2026-03 - 12 Installation COS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

SEANCE DU 15 JUIN 2026

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni dans la salle du Conseil d'administration de la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le lundi 15 juin 2026 à 14H30 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 29 mai 2026
Membres en exercice : 23
Membres présents avec voix délibérative : 15

Membres présents : Jean-Claude LEBLOIS, Stéphane DESTRUHAUT, Jean-Louis NOUHAUD, Sylvie ACHARD, Yves RAYMONDAUD, Alain JOUANNY, Pierre ALLARD, Isabelle DEBOURG, Elisabeth CASSAGNOLLE, Pierre VARACHAUD, Philippe GROLAUD, Marie Sophie AUBERGER, Joël FORESTIER, Peggy BARRIAT, Pascal GODRIE.

Madame Chantal CHABOT a donné pouvoir à monsieur Yves RAYMONDAUD

Délibération N° DEL2026-03-06 Election de la Commission d'Appel d'Offres

Ont pris part au vote :

Jean-Claude LEBLOIS, Stéphane DESTRUHAUT, Jean-Louis NOUHAUD, Sylvie ACHARD, Yves RAYMONDAUD, Alain JOUANNY, Pierre ALLARD, Isabelle DEBOURG, Elisabeth CASSAGNOLLE, Pierre VARACHAUD, Philippe GROLAUD, Marie Sophie AUBERGER, Joël FORESTIER, Peggy BARRIAT, Pascal GODRIE.

Dénombrément suffrages :

- Pour : 16
- Contre : 0

Conformément à l'article L.1411-5 du CGCT, le Président du Conseil d'Administration du SDIS préside la commission d'appel d'offres.

Cette commission doit être composée, outre le Président du Conseil d'Administration du SDIS, membre de droit ou son représentant, de cinq membres titulaires, et d'autant de suppléants. Ces membres sont élus par le conseil d'administration à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1424 et suivants,

Vu, la délibération du Conseil Départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, portant désignation des représentants du Conseil Départemental au sein de divers organismes,

Vu, l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne n° 2021-638, en date du 13 juillet 2021, portant désignation de M. Pierre ALLARD à la présidence du Conseil d'administration du SDIS de la Haute-Vienne,

Vu, la proclamation des résultats pour l'élection des représentants des établissements publics de coopération intercommunale et des communes au CASDIS en date du 28 mai 2026,

Après avoir procédé à l'élection des membres de la future CAO,

DECIDE d'approuver la nouvelle composition de la CAO ci-après :

Commission d'appel d'offres
- <i>Président</i> : M. Pierre ALLARD
- <i>Titulaire</i> : Mme Véronique GUILHAT-BARRET
- <i>Titulaire</i> : M. Stéphane DESTRUHAUT
- <i>Titulaire</i> : M. Yves RAYMONDAUD
- <i>Titulaire</i> : Mme Elisabeth CASSAGNOLLE
- <i>Titulaire</i> : M. Jean-Claude LEBLOIS
- <i>Suppléant</i> : Mme Chérifa TLEMSANI
- <i>Suppléant</i> : Mme Sylvie ACHARD
- <i>Suppléant</i> : Mme Cécile BOURDEAU
- <i>Suppléant</i> : M. Sébastien LARCHER
- <i>Suppléant</i> : M. Pierre VARACHAUD

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET AN SUSDITS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

087-288708506-20260615-DEL2026-03-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2026



Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

Pierre ALLARD

Signé électroniquement par le SDIS 87,
le 30/06/2026,
par Pierre Allard, Président.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

SEANCE DU 15 JUIN 2026

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni dans la salle du Conseil d'administration de la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le lundi 15 juin 2026 à 14H30 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 29 mai 2026
Membres en exercice : 23
Membres présents avec voix délibérative : 15

Membres présents : Jean-Claude LEBLOIS, Stéphane DESTRUHAUT, Jean-Louis NOUHAUD, Sylvie ACHARD, Yves RAYMONDAUD, Alain JOUANNY, Pierre ALLARD, Isabelle DEBOURG, Elisabeth CASSAGNOLLE, Pierre VARACHAUD, Philippe GROLAUD, Marie Sophie AUBERGER, Joël FORESTIER, Peggy BARRIAT, Pascal GODRIE.

Madame Chantal CHABOT a donné pouvoir à monsieur Yves RAYMONDAUD

Délibération N° DEL2026-03-07 Composition du Comité Social Territorial

Ont pris part au vote :

Jean-Claude LEBLOIS, Stéphane DESTRUHAUT, Jean-Louis NOUHAUD, Sylvie ACHARD, Yves RAYMONDAUD, Alain JOUANNY, Pierre ALLARD, Isabelle DEBOURG, Elisabeth CASSAGNOLLE, Pierre VARACHAUD, Philippe GROLAUD, Marie Sophie AUBERGER, Joël FORESTIER, Peggy BARRIAT, Pascal GODRIE.

Dénombrement suffrages :

- Pour : 16
- Contre : 0

Composition du Comité Social Territorial

Conformément aux dispositions de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et au décret du 6 novembre 2024, le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 5 mars 2026, a fixé à cinq, le nombre de représentants devant siéger au comité social territorial (CST) est de cinq représentants de l'Administration, cinq représentants du personnel.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du Conseil Départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, portant désignation des représentants du Conseil Départemental au sein de divers organismes,

Vu, l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne n° 2021-638, en date du 13 juillet 2021, portant désignation de M. Pierre ALLARD à la présidence du Conseil d'administration du SDIS de la Haute-Vienne,

Vu, la proclamation des résultats pour l'élection des représentants des établissements publics de coopération intercommunale et des communes au CASDIS en date du 28 mai 2026,

Vu, le rapport de Monsieur le Président,

DECIDE

D'approuver la nouvelle composition du Comité Social Territorial suivante :

Représentants de l'établissement au CST	
titulaires	Président : Monsieur Pierre ALLARD
	M. Yves RAYMONDAUD
	M. Joël FORESTIER
	M. Pierre VARACHAUD
	le Directeur Départemental du SDIS 87
suppléants	Mme Véronique GUILHAT-BARRET
	M. Stéphane DESTRUHAUT
	Mme Peggy BARRIAT
	M. Jean-Claude LEBLOIS
	le Directeur Départemental Adjoint du SDIS 87

Les représentants du personnel élus en 2022 siègent valablement jusqu'aux élections du 10 décembre 2026.

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET AN SUSDITS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

087-288708506-20260615-DEL2026-03-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2026



Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

Pierre ALLARD

Signé électroniquement par le SDIS 87,
le 30/06/2026,
par Pierre Allard, Président.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

SEANCE DU 15 JUIN 2026

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni dans la salle du Conseil d'administration de la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le lundi 15 juin 2026 à 14H30 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 29 mai 2026

Membres en exercice : 23

Membres présents avec voix délibérative : 15

Membres présents : Jean-Claude LEBLOIS, Stéphane DESTRUHAUT, Jean-Louis NOUHAUD, Sylvie ACHARD, Yves RAYMONDAUD, Alain JOUANNY, Pierre ALLARD, Isabelle DEBOURG, Elisabeth CASSAGNOLLE, Pierre VARACHAUD, Philippe GROLAUD, Marie Sophie AUBERGER, Joël FORESTIER, Peggy BARRIAT, Pascal GODRIE.

Madame Chantal CHABOT a donné pouvoir à monsieur Yves RAYMONDAUD

Délibération N° DEL2026-03-08 Composition F3SCT

Ont pris part au vote :

Jean-Claude LEBLOIS, Stéphane DESTRUHAUT, Jean-Louis NOUHAUD, Sylvie ACHARD, Yves RAYMONDAUD, Alain JOUANNY, Pierre ALLARD, Isabelle DEBOURG, Elisabeth CASSAGNOLLE, Pierre VARACHAUD, Philippe GROLAUD, Marie Sophie AUBERGER, Joël FORESTIER, Peggy BARRIAT, Pascal GODRIE.

Dénombrément suffrages :

- Pour : 16
- Contre : 0

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION A LA FORMATION SPECIALISEE DE LA SANTE, SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (F3SCT)

Le nombre de représentants du personnel titulaires dans la formation spécialisée du comité social territorial est égal au nombre de représentants du personnel titulaires dans ce même comité.

Dans chaque formation spécialisée, le nombre de représentants suppléants est égal au nombre de représentants titulaires.

Toutefois, lorsque le bon fonctionnement de la formation spécialisée le justifie, l'organe délibérant de l'établissement public peut décider, après avis du comité social territorial, que chaque titulaire dispose de deux suppléants.

Conformément à la délibération du conseil d'administration du 5 mars 2026, la FSSSCT du SDIS 87 est composée de cinq membres titulaires et de dix membres suppléants.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du Conseil Départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, portant désignation des représentants du Conseil Départemental au sein de divers organismes,

Vu, l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne n° 2021-638, en date du 13 juillet 2021, portant désignation de M. Pierre ALLARD à la présidence du Conseil d'administration du SDIS de la Haute-Vienne,

Vu, la proclamation des résultats pour l'élection des représentants des établissements publics de coopération intercommunale et des communes au CASDIS en date du 28 mai 2026,

Vu, le rapport de Monsieur le Président,

DECIDE

D'approuver la nouvelle composition de la FSSSCT du Comité Social Territorial suivante :

Représentants de l'établissement à la formation spécialisée du CST	
titulaires	Président : M. Stéphane DESTRUHAUT
	Mme Gulsen YILDIRIM
	Mme Elizabeth CASSAGNOLLE
	le Directeur Départemental du SDIS 87 le Médecin-chef du SDIS 87
suppléants	Mme Chérifa TLEMSANI
	Mme Sylvie ACHARD
	M. Sébastien LARCHER
	M Pierre VARACHAUD
	M Yves RAYMONDAUD
	Mme Brigitte LARDY
	Mme Véronique. GUILHAT-BARRET
	M. Alain JOUANNY
	le Directeur Départemental Adjoint du SDIS 87 le ou la Responsable du Pôle Ressources

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET AN SUSDITS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

087-288708506-20260615-DEL2026-03-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2026



Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

Pierre ALLARD

Signé électroniquement par le SDIS 87,
le 30/06/2026,
par Pierre Allard, Président.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

SEANCE DU 15 JUIN 2026

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni dans la salle du Conseil d'administration de la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le lundi 15 juin 2026 à 14H30 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 29 mai 2026
Membres en exercice : 23
Membres présents avec voix délibérative : 15

Membres présents : Jean-Claude LEBLOIS, Stéphane DESTRUHAUT, Jean-Louis NOUHAUD, Sylvie ACHARD, Yves RAYMONDAUD, Alain JOUANNY, Pierre ALLARD, Isabelle DEBOURG, Elisabeth CASSAGNOLLE, Pierre VARACHAUD, Philippe GROLAUD, Marie Sophie AUBERGER, Joël FORESTIER, Peggy BARRIAT, Pascal GODRIE.

Madame Chantal CHABOT a donné pouvoir à monsieur Yves RAYMONDAUD

Délibération N° DEL2026-03-09 Composition CCDSPV

Ont pris part au vote :

Jean-Claude LEBLOIS, Stéphane DESTRUHAUT, Jean-Louis NOUHAUD, Sylvie ACHARD, Yves RAYMONDAUD, Alain JOUANNY, Pierre ALLARD, Isabelle DEBOURG, Elisabeth CASSAGNOLLE, Pierre VARACHAUD, Philippe GROLAUD, Marie Sophie AUBERGER, Joël FORESTIER, Peggy BARRIAT, Pascal GODRIE.

Dénombrement suffrages :

- Pour : 16
- Contre : 0

COMPOSITION DU COMITE CONSULTATIF DEPARTEMENTAL DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES (CCDSPV)

L'arrêté du 15 juillet 2022 portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires (CCDSPV) précise que ce comité est composé d'au moins sept représentants de l'Administration qui siègent au Comité Social Territorial (CST) du SDIS 87 et d'au moins sept représentants des sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental.

Lorsque le nombre de représentants de l'Administration siégeant au CST est inférieur à sept, les représentants supplémentaires sont désignés par le président du conseil d'administration parmi les membres à voix délibérative de ce conseil ou parmi les agents de l'établissement public.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du Conseil Départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, portant désignation des représentants du Conseil Départemental au sein de divers organismes,

Vu, l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne n° 2021-638, en date du 13 juillet 2021, portant désignation de M. Pierre ALLARD à la présidence du Conseil d'administration du SDIS de la Haute-Vienne,

Vu, la proclamation des résultats pour l'élection des représentants des établissements publics de coopération intercommunale et des communes au CASDIS en date du 28 mai 2026,

Vu, la proclamation des résultats pour l'élection des représentants du personnel au CCDSPV en date du 28 mai 2026,

Vu, le rapport de Monsieur le Président,

DECIDE

D'approuver la nouvelle composition du CCDSPV :

- Les représentants de l'administration :

Membres de l'Administration du CCDSPV
- Président : M. Pierre ALLARD
- Titulaire : M. Yves RAYMONDAUD
- Titulaire : Mme Chérifa TLEMSANI
- Titulaire : M. Pierre VARACHAUD
- Titulaire : Mme Laetitia CALENDREAU
- Titulaire : Mme Agnès TERRFOND
- Titulaire : le Directeur Départemental du SDIS 87
- Suppléant : M. Jacques LACROIX
- Suppléant : M. Stéphane DESTRUHAUT
- Suppléant : M. Joël FORESTIER
- Suppléant : M. Pascal GODRIE
- Suppléant : Mme Gulsen YILDIRIM
- Suppléant : M. Alain JOUANNY
- Suppléant : le Directeur Départemental Adjoint du SDIS 87

- les représentants du personnel, suite aux élections du 28 mai 2026, sont :

Représentants du personnel élus du CCDSPV	
Titulaires	Suppléants
1cl Angélique VOISIN	1cl Jordan PAQUET
Cpl Franck THOMASSON	Cpl Habyl VITTA
Sgt Eglantine BASTIER	Sgt Mathieu FRUGIER
Ach Francis COURTOIS	Ach Maud DEVAUX
Cne Stéphane PARENTEAU	Cne Patrick PAILLER
Ltn Jérôme SYLVAIN	Ltn Sébastien DUFRAISSE
Inf chef Lauranne CHAPUT	Mdc Alain RICHARD

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET AN SUSDITS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

087-288708506-20260615-DEL2026-03-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2026



Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

Pierre ALLARD

Signé électroniquement par le SDIS 87,
le 30/06/2026,
par Pierre Allard, Président.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

SEANCE DU 15 JUIN 2026

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni dans la salle du Conseil d'administration de la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le lundi 15 juin 2026 à 14H30 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 29 mai 2026

Membres en exercice : 23

Membres présents avec voix délibérative : 15

Membres présents : Jean-Claude LEBLOIS, Stéphane DESTRUHAUT, Jean-Louis NOUHAUD, Sylvie ACHARD, Yves RAYMONDAUD, Alain JOUANNY, Pierre ALLARD, Isabelle DEBOURG, Elisabeth CASSAGNOLLE, Pierre VARACHAUD, Philippe GROLAUD, Marie Sophie AUBERGER, Joël FORESTIER, Peggy BARRIAT, Pascal GODRIE.

Madame Chantal CHABOT a donné pouvoir à monsieur Yves RAYMONDAUD

Délibération N° DEL2026-03-10 **Composition Commission Administrative Paritaire**

Ont pris part au vote :

Jean-Claude LEBLOIS, Stéphane DESTRUHAUT, Jean-Louis NOUHAUD, Sylvie ACHARD, Yves RAYMONDAUD, Alain JOUANNY, Pierre ALLARD, Isabelle DEBOURG, Elisabeth CASSAGNOLLE, Pierre VARACHAUD, Philippe GROLAUD, Marie Sophie AUBERGER, Joël FORESTIER, Peggy BARRIAT, Pascal GODRIE.

Dénombrement suffrages :

- Pour : 16
- Contre : 0

COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS (CAP) de catégorie A/B

En application des articles du Code général de la fonction publique, et conformément à la délibération du conseil d'administration du 5 mars 2026, il convient de nommer, parmi les membres de l'assemblée en sus du président du Conseil d'Administration ou de son représentant, deux membres titulaires et trois membres suppléants.

COMPOSITION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS (CAP) de catégorie C

En application des articles du Code général de la fonction publique, et conformément à la délibération du conseil d'administration du 5 mars 2026, il convient de nommer, parmi les membres de l'assemblée en sus du président du Conseil d'Administration ou de son représentant, trois membres titulaires et quatre membres suppléants.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du Conseil Départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, portant désignation des représentants du Conseil Départemental au sein de divers organismes,

Vu, l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne n° 2021-638, en date du 13 juillet 2021, portant désignation de M. Pierre ALLARD à la présidence du Conseil d'administration du SDIS de la Haute-Vienne,

Vu, la proclamation des résultats pour l'élection des représentants des établissements publics de coopération intercommunale et des communes au CASDIS en date du 28 mai 2026,

Vu, le rapport de Monsieur le Président,

DECIDE

D'approuver la nouvelle composition de la CAP A/B suivante :

Représentants de l'administration à la CAP des SPP de catégorie A et B	
titulaires	Président : Monsieur Pierre ALLARD
	Le préfet du département
	Mme Véronique GUILHAT-BARRET
suppléants	Le représentant du préfet
	M. Stéphane DESTRUHAUT
	Mme Marie-Sophie AUBERGER

D'approuver la nouvelle composition de la CAP C suivante :

Représentants de l'administration à la CAP des SPP de catégorie C	
titulaires	M Pierre ALLARD
	M Stéphane DESTRUHAUT
	Mme Véronique GUILHAT-BARRET
	M Pascal GODRIE
suppléants	Mme Sylvie ACHARD
	Mme Chérifa TLEMSANI
	Mme Agnès TERREFOND
	Mme Marie-Sophie AUBERGER

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET AN SUSDITS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

Pierre ALLARD

Signé électroniquement par le SDIS 87,
le 30/06/2026,
par Pierre Allard, Président.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

087-288708506-20260702-DEL2026-03-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2026



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

SEANCE DU 15 JUIN 2026

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni dans la salle du Conseil d'administration de la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le lundi 15 juin 2026 à 14H30 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 29 mai 2026
Membres en exercice : 23
Membres présents avec voix délibérative : 15

Membres présents : Jean-Claude LEBLOIS, Stéphane DESTRUHAUT, Jean-Louis NOUHAUD, Sylvie ACHARD, Yves RAYMONDAUD, Alain JOUANNY, Pierre ALLARD, Isabelle DEBOURG, Elisabeth CASSAGNOLLE, Pierre VARACHAUD, Philippe GROLAUD, Marie Sophie AUBERGER, Joël FORESTIER, Peggy BARRIAT, Pascal GODRIE.

Madame Chantal CHABOT a donné pouvoir à monsieur Yves RAYMONDAUD

Délibération N° DEL2026-03-11 Composition Conseil médical

Ont pris part au vote :

Jean-Claude LEBLOIS, Stéphane DESTRUHAUT, Jean-Louis NOUHAUD, Sylvie ACHARD, Yves RAYMONDAUD, Alain JOUANNY, Pierre ALLARD, Isabelle DEBOURG, Elisabeth CASSAGNOLLE, Pierre VARACHAUD, Philippe GROLAUD, Marie Sophie AUBERGER, Joël FORESTIER, Peggy BARRIAT, Pascal GODRIE.

Dénombrement suffrages :

- Pour : 16
- Contre : 0

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION AU CONSEIL MEDICAL EN FORMATION PLENIERE

La réforme des instances médicales a été concrétisée par la publication du décret n° 2022-350 du 11 mars 2022 modifiant les décrets n° 87-602 du 30 juillet 1987 et n° 2003-1306 du 26 décembre 2003.

Le comité médical et la commission de réforme sont remplacés par un conseil médical composé de deux formations, l'une étant appelée formation restreinte, l'autre formation plénière.

De plus, l'arrêté du 23 janvier 2025 fixe également la composition particulière du conseil médical dans le cas d'examen d'un dossier de sapeurs-pompiers volontaires.

En formation plénière, le conseil est composé, en plus des médecins, de :

- deux représentants du SDIS désignés par les élus locaux de l'organe délibérant, en son sein ;
- deux représentants du personnel des sapeurs-pompiers professionnels, qui seront désignés parmi les membres de la CAP de la catégorie de l'agent dont le cas est examiné, lorsque la situation intéresse un sapeur-pompier professionnel ;
- ou deux représentants du personnel des sapeurs-pompiers volontaires désignés parmi les membres élus de la CATSIS lorsque la situation intéresse un sapeur-pompier volontaire ;

Ce comité est donc composé de représentants de l'Administration soit deux titulaires ayant chacun deux suppléants.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du Conseil Départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, portant désignation des représentants du Conseil Départemental au sein de divers organismes,

Vu, l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne n° 2021-638, en date du 13 juillet 2021, portant désignation de M. Pierre ALLARD à la présidence du Conseil d'administration du SDIS de la Haute-Vienne,

Vu, la proclamation des résultats pour l'élection des représentants des établissements publics de coopération intercommunale et des communes au CASDIS en date du 28 mai 2026,

Vu, la proclamation des résultats pour l'élection des représentants du personnel à la CATSIS en date du 28 mai 2026,

Vu, le rapport de Monsieur le Président,

DECIDE

D'approuver la nouvelle composition du conseil médical suivante :

- les représentants de l'administration sont :

titulaires	suppléants
Mme Véronique GUILHAT-BARRET	M. Stéphane DESTRUHAUT
	M. Pierre VARACHAUD
M. Pascal GODRIE	Mme Sylvie ACHARD
	Mme Agnès TERREFOND

- les représentants des sapeurs-pompiers professionnels siégeant au conseil médical sont :

- pour les catégories A et B

titulaires	suppléants
Boris AUBIN	Joris MERCADIER
Pascal GORGETTE	Aurélien SABOURDY

- pour la catégorie C

titulaires
Nicolas CORNELOUP
Fabien SAULNIER
suppléants
Raphaël PERICAUD
Julien MADRIAS
Sophie REYNIER
Frédéric GOUBELY

- les représentants des sapeurs-pompiers volontaires siégeant au conseil médical sont :

titulaires	suppléants
Capitaine Jérôme LAPLANCHE	Lieutenant Roberto FERREIRA
	Capitaine Grégory DEFORGE
Adjudant-chef Nicolas JAMMET	Adjudant-chef Sophie LAFON
	Sergent Arnaud STRIEBEL

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET AN SUSCITS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

087-288708506-20260615-DEL2026-03-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2026



Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

Pierre ALLARD

Signé électroniquement par le SDIS 87,
le 30/06/2026,
par Pierre Allard, Président.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-VIENNE

SEANCE DU 15 JUIN 2026

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne s'est réuni dans la salle du Conseil d'administration de la Direction Départementale, 2 avenue du Président Vincent Auriol à Limoges, le lundi 15 juin 2026 à 14H30 sous la présidence de monsieur Pierre ALLARD, Président du Conseil d'Administration.

Date de la convocation : le 29 mai 2026

Membres en exercice : 23

Membres présents avec voix délibérative : 15

Membres présents : Jean-Claude LEBLOIS, Stéphane DESTRUHAUT, Jean-Louis NOUHAUD, Sylvie ACHARD, Yves RAYMONDAUD, Alain JOUANNY, Pierre ALLARD, Isabelle DEBOURG, Elisabeth CASSAGNOLLE, Pierre VARACHAUD, Philippe GROLAUD, Marie Sophie AUBERGER, Joël FORESTIER, Peggy BARRIAT, Pascal GODRIE.

Madame Chantal CHABOT a donné pouvoir à monsieur Yves RAYMONDAUD

Délibération N° DEL2026-03-12 Composition Comité des Œuvres Sociales

Ont pris part au vote :

Jean-Claude LEBLOIS, Stéphane DESTRUHAUT, Jean-Louis NOUHAUD, Sylvie ACHARD, Yves RAYMONDAUD, Alain JOUANNY, Pierre ALLARD, Isabelle DEBOURG, Elisabeth CASSAGNOLLE, Pierre VARACHAUD, Philippe GROLAUD, Marie Sophie AUBERGER, Joël FORESTIER, Peggy BARRIAT, Pascal GODRIE.

Dénombrement suffrages :

- Pour : 16
- Contre : 0

DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU COMITE D'ŒUVRES SOCIALES

Depuis le printemps 2002, un comité d'œuvres sociales (COS) pour le personnel du service départemental d'incendie et de secours a été créé (association Loi 1901).

Ce comité, fonctionnant notamment avec les fonds accordés par le Conseil d'Administration, a prévu dans son statut la représentation de notre instance au sein de son Conseil d'Administration, soit deux titulaires et deux suppléants.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération du Conseil Départemental, en date du 1^{er} juillet 2021, portant désignation des représentants du Conseil Départemental au sein de divers organismes,

Vu, l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne n° 2021-638, en date du 13 juillet 2021, portant désignation de M. Pierre ALLARD à la présidence du Conseil d'administration du SDIS de la Haute-Vienne,

Vu, la proclamation des résultats pour l'élection des représentants des établissements publics de coopération intercommunale et des communes au CASDIS en date du 28 mai 2026,

DECIDE

D'approuver la nouvelle composition du COS suivante :

- Titulaire : Mme Laëtitia CALENDREAU
- Titulaire : M. Guy TOUZET
- Suppléant : M. Jean-Marie HORRY
- Suppléant : Mme Dominique DELPEUCH

La présente délibération est susceptible d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET AN SUSDITS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

087-288708506-20260615-DEL2026-03-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2026



Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

Pierre ALLARD

Signé électroniquement par le SDIS 87,
le 30/06/2026,
par Pierre Allard, Président.